

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,**POUR L'EXERCICE 1844.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
CHAPITRE I ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	"	Traitement du Ministre	1	"	21,000	21,000
2	"	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	78	"	159,000	159,000
3	"	Matériel.	"	"	20,000	20,000
4	"	Frais d'impression de recueils statistiques	"	"	3,500	3,500
5	"	Frais de route et de séjour	"	"	6,000	6,000
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}						fr.
CHAPITRE II.						
COUR DE CASSATION. -- <i>Personnel.</i>						
1	"	Premier président.	1	14,000	14,000	233,800
	"	Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
	"	Conseillers	16	9,000	144,000	
	"	Procureur général	1	14,000	14,000	
	"	Avocats généraux.	2	9,000	18,000	
	"	Greffier	1	5,000	5,000	
	"	Commis-greffiers	2	3,000	6,000	
	"	Huissiers audienciers	6	750	4,500	
	"	Messagers	2	600	1,200	
	"	Idem.	1	700	700	
	"	Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500	
	"	Employé	1	1,200	1,200	
	"	Messenger et huissier de salle	1	700	700	
Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.						
2	"	La cour.	"	"	2,250	10,500
	"	Le parquet.	"	"	1,250	
	"	Mobilier pour la Cour de Cassation	"	"	7,000	
A REPORTER.						fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
159,000	"	159,000	159,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
6,000	"	6,000	6,000	"	"		
209,500	"	209,500	209,500	"	"		
233,800	"	233,800	233,800	"	"		
4,500	6,000	10,500	3,000	7,500 (a)	"		a) La Cour de Cassation n'a pas jusqu'ici joui d'une allocation spéciale pour mobilier, parce qu'elle siégeait dans un local dépendant de la Cour d'Appel. Il suffira d'une allocation annuelle de 1,000 francs une fois que l'ameublement du palais sera complet. Si, pour 1844, il est proposé extraordinairement un chiffre de 7,000 francs, c'est que 6,000 francs sont nécessaires pour pourvoir aux frais de premier ameublement, dont la dépense totale s'élèvera à 36,000 francs, tandis qu'elle n'avait été évaluée qu'à 30,000 francs lors de la discussion du Budget de 1843 (chapitre V). En outre, il convient d'augmenter de 500 fr. l'allocation pour matériel, qui n'était que de 3,000 francs, à l'effet de pourvoir au chauffage du palais de la Cour de Cassation.
238,300	6,000	244,300	236,300	7,500	"		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
238,300	6,000	244,300	236,800	7,500	"		
542,720	"	542,720	542,720	"	"		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
799,020	6,000	805,020	797,320	7,500	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
			NOMME d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		REPORT. fr.			TOTAL par SERVICE.
		2 ^{me} CLASSE.			
		<i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>			
		Présidents	7	4,200	29,400
		Vice-présidents	6	3,500	21,000
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820
		Juges	27	2,800	75,600
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400
		Substituts	13	2,800	36,400
		Greffiers.	7	2,000	14,000
		Commis-greffiers	22	1,200	26,400
		3 ^{me} CLASSE.			
		<i>Audenaerde, Charleroy, Courtray, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>			
		Présidents	8	3,600	28,800
		Vice-président.	1	3,000	3,000
		Juges d'instruction	8	2,800	22,400
		Juges	18	2,400	43,200
		Procureurs du Roi	8	3,600	28,800
		Substituts	9	2,400	21,600
		Greffiers.	8	1,800	14,400
		Commis-greffiers	17	1,100	18,700
		4 ^{me} CLASSE.			
		<i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>			
		Présidents	7	3,050	21,350
		Juges d'instruction	7	2,450	17,150
		Juges	9	2,100	18,900
		Procureurs du Roi	7	3,050	21,350
		Substituts	8	2,100	16,800
		Greffiers.	7	1,700	11,900
		Commis-greffiers	10	900	9,000
		Payements éventuels à faire en exécution des dispositions énoncées à la colonne d'observations.	"	"	27,190
		Traitements des commis des procureurs du Roi près les Cours d'Assises et autres, où le besoin du service l'exigera	"	"	25,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	1,080	4,320
		Id. à Bruges, Courtray, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	8,640
		A REPORTER. fr.			

5
(suite).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
799,020	6,000	805,020	797,520	7,500	"		
812,640	a) 27,190	839,830	839,830	"	"		a) Quant aux 27,190 fr., portés aux charges ex- traordinaires, ils sont nécessaires pour subven- ir, avec les fonds de vacature, au traitement du personnel des tribu- naux d'Arlon, Tongres, Neufchâteau, Gand et Namur, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839, et 30 avril 1842. Il y a d'ailleurs quelques ma- gistrats des parties cé- dées du Limbourg et du Luxembourg non encore replacés.
1,611,660	33,190	1,644,850	1,637,350	7,500	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
		REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. .	8	1,440	11,520
		Greffiers id. id. id. .	12	480	5,760
		Juges de paix à Arlon, Audenaerde, Bruges, Charleroy, Courtray, Hasselt, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournay, Verviers et Ypres.	22	1,200	26,400
6	"	Greffiers id. id. id. . .	23	400	9,200
		Juges de paix partout ailleurs	173	960	168,000
		Greffiers id. id.	173	320	55,360
		Id. de police à Liège.	1	1,080	1,080
		Id. id. à Audenaerde, Charleroy, Cour- tray, Malines, Mons, Namur, Nivelles et Tirlemont.	8	600	4,800
					5,880
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			
		CHAPITRE III.			
		Justice militaire.			
		HAUTE COUR. — <i>Personnel.</i>			
		Président	1	8,460	8,460
		Conseillers	5	6,350	31,750
		Auditeur général	1	8,460	8,460
		Substitut	1	3,700	3,700
1	"	Greffier	1	5,290	5,290
		Commis-greffier	1	2,120	2,120
		Id. du greffier	1	1,270	1,270
		Id. de l'auditeur général.	1	1,500	1,500
		Concierge	1	770	770
2	"	Matériel pour la haute cour.	"	"	5,000
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.			
		Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000
3	"	Auditeurs provinciaux de 2 ^{me} classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400
		Auditeurs adjoints	2	3,000	6,000
		Prévôts militaires.	9	317	2,853
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,611,660	33,190	1,644,850	1,637,350	7,500	"		
282,120	"	282,120	282,120	"	"		
1,393,780	33,190	1,926,970	1,919,470	7,500	"		
63,320	"	63,320	63,320	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
44,253	"	44,253	44,253	"	"		
112,573	"	112,573	112,573	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE JUSTICE.		
1	»	Frais d'instruction et d'exécution
2	»	<i>Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques</i>
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
Uniq.	»	Constructions, réparations, loyer de locaux
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.
CHAPITRE VI.		
1	»	Impression du <i>Bulletin officiel</i>
2	»	— du <i>Moniteur</i>
3	»	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de cassation</i>
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
CHAPITRE VII.		
1	»	Pensions
2	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
3	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
679,000	"	679,000	679,000	"	"		
1,000	"	1,000	1,000	"	"		
680,000	"	680,000	680,000	"	"		
35,000	a) 80,000	115,000	100,000	15,000	"		a) Les 80,000 francs demandés pour charges extraordinaires, sont destinés à accorder 1° un subside de 30,000 francs pour la reconstruction du palais de justice, à Mons, et 2° un subside de 50,000 francs pour le parachèvement du palais de justice de Gand. Des détails seront donnés ultérieurement à ce sujet.
35,000	80,000	115,000	100,000	15,000	"		
23,500	"	23,500	23,500	"	"		
70,000	"	70,000	70,000	"	"		
2,800	"	2,800	2,800	"	"		
96,300	"	96,300	96,300	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
3,000	"	3,000	3,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pement des articles.		
		CHAPITRE VIII.	
		CULTES.	
		CULTE CATHOLIQUE.	
			TOTAL PAR SERVICE.
1	"	LITT. A. Traitement du cardinal-archevêque, des évêques, vicaires généraux, chanoines, directeurs et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.	a) 403,822 39
	"	LITT. B. Traitements des curés, desservants, chapelains et vicaires . . .	b) 3,252,224 61
	"	LITT. C. Subsidés pour les édifices servant aux cultes (y compris 50,000 francs comme charge extraordinaire)	300,000 "
		CULTE PROTESTANT.	
2	"	Traitements et autres frais	
		CULTE ISRAËLITE.	
3	"	Traitements des Ministres et autres frais	
		Secours.	
4	"	Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres de divers cultes.	
		Ces secours sont accordés :	
		1 ^o Aux ecclésiastiques forcés de cesser leurs fonctions, par suite d'âge avancé ou d'infirmités. Ils sont égaux aux pensions auxquelles les ecclésiastiques auraient droit, si les arrêtés du Gouvernement précédent, relatifs aux pensions de cette nature, étaient encore en vigueur;	
		2 ^o A d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.	
		CHAPITRE IX.	
		Établissements de bienfaisance.	
1	"	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	
2	"	Subsidés à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	
3	"	Subsidés pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
3,906,047	50,000	3,956,047	3,956,047	"	"		a) L'emploi de la somme de fr. 403,822 30 est détaillé au tableau n° 1, inséré à la suite du Budget.
57,900	"	c) 57,900	61,000	"	3,100		b) L'emploi de la somme de fr. 3,252,224 61 est détaillé au tableau n° 2, inséré à la suite du Budget.
11,000	"	d) 11,000	11,000	"	"		c) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 3, inséré à la suite du Budget.
100,000	"	100,000	100,000	"	"		d) L'allocation de 11,000 francs sera répartie de la manière suivante : Au grand-rabbin . . . fr. 4,000 Aux deux ministres officiants à Bruxelles . . . 2,500 Au secrétaire . . . 400 Frais de bureau du consistoire central . . . 300 Aux ministres officiants à Anvers . . . 500 A Gand . . . 400 A Liège . . . 400 A Arlon . . . 400 Pour dépenses imprévues . . . 2,100
4,074,947	50,000	4,124,947	4,128,047	"	3,100		Ensemble fr. 11,000
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
120,000	"	120,000	120,000	"	"		
175,000	"	175,000	175,000	"	"		
315,000	"	315,000	315,000	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
1	"	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens et gratifications aux détenus
2	"	Traitements des employés attachés au service domestique
3	"	Récompense à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.
4	"	Frais d'impressions et de bureau.
5	"	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
6	"	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
7	"	Gratifications aux détenus
8	"	Frais d'impressions et de bureau
9	"	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
1	"	Service de passe-ports
2	"	Autres mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
Uniq.	"	Dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT alloué POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,135,000	"	1,135,000	1,135,000	"	"		a) Dans la majoration pour traitements de . . fr. 29,000
350,825	"	350,825	321,825	(a 29,000	"		sont compris les . . . 7,700
3,000	"	3,000	3,000	"	"		retranchés du Budget de 1843, et qu'il a été convenu de reporter au Budget de 1844 pour parfaire les traitements du personnel du pénitencier de St-Hubert.
13,000	"	13,000	12,000	(b 1,000	"		Le surplus est destiné, savoir 1° . . . 3,780
450,000	100,000	550,000	450,000	(c 100,000	"		à payer le salaire de dix employés subalternes attachés à huit prisons diverses en qualité de boulangers, de barbiers, d'infirmiers et d'écrivains, salaires qui, jusqu'ici ont été imputés sur les allocations pour entretien des détenus. Si ladite somme de 3,780 francs n'est pas distraite de l'article 1er, c'est que le chiffre de cette dernière allocation n'est qu'éventuel.
							2° Une somme de . . . 10,540
900,000	"	900,000	1,000,000	"	(d 100,000		est demandée pour payer le traitement de 14 cantiniers et aides-cantiniers que, conformément au règlement approuvé par arrêté royal du 11 février 1823, on avait jusqu'à ce jour prélevé sur les produits des cantines.
170,000	"	170,000	170,000	"	"		Le Département des Finances a représenté la convenance de verser intégralement le produit des cantines, dont le chiffre sera en conséquence augmenté de ladite somme de 10,540 fr.
8,000	"	8,000	8,000	"	"		Enfin une somme de . . . 6,980
87,500	"	87,500	86,300	(e 1,200	"		est destinée à augmenter le traitement de près de 40 gardiens et surveillants près de 16 prisons différentes, dont le traitement est reconnu insuffisant; 26 ont un traitement inférieur à 550 francs, et bon nombre sont mariés.
3,117,325	100,000	3,217,325	3,186,125	131,200	100,000		Ensemble, comme ci-dessus . . . 29,000
							b) L'expérience a démontré que l'allocation de 12,000 francs est insuffisante pour couvrir les frais de bureau du service domestique.
20,000	"	20,000	8,000	12,000	"		c) Les 100 mille francs extraordinaires seront affectés à l'exécution des premiers travaux de nouvelles prisons à Liège et à Verviers.
48,000	"	(f 48,000	60,000	"	12,000		d) On peut sans inconvénient diminuer de 100 mille francs l'allocation pour achat de matières premières. — (Voir annexe n° 4 le compte des ateliers). Les allocations articles 6, 7, 8 et 9 ne sont que des avances. Une somme de 1,165,500 francs est portée de ce chef au Budget des Voies et Moyens.
68,000	"	68,000	68,000	12,000	12,000		e) La majoration de 1,200 francs est destinée à payer, sous forme de traitement, le luminaire et le combustible que quelques employés du service des travaux ont reçus jusqu'à ce jour en nature, et à charge de l'allocation art. 1er.
5,000	"	5,000	5,000	"	"		f) Les modifications apportées aux chiffres des allocations pour frais de police ne sont qu'une régularisation.
5,000	"	5,000	5,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE XIII.
Uniq.	•	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.	
I.	20	Administration centrale	
II.	ib.	Ordre judiciaire	
III.	26	Justice militaire	
IV.	28	Frais de justice.	
V.	ib.	Palais de justice	
VI.	ib.	Bulletin Officiel et Moniteur	
VII.	ib.	Pensions et secours	
VIII.	30	Cultes	
IX.	ib.	Établissements de bienfaisance	
X.	32	Prisons	
XI.	ib.	Frais de police générale	
XII.	ib.	Dépenses imprévues	
XIII.	43	Dépenses concernant des exercices clos.	
		TOTAUX.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
"	8,000	a) 8,000	4,000	4,000	"		a) L'allocation ordi- naire est insuffisante, par suite des sommes tenues en garantie de la bonne exécution de travaux de construction, et qui sou- vent ne doivent être payés qu'après la clô- ture du Budget de l'an- née pendant laquelle les adjudications de tra- vaux ont eu lieu. A dé- faut de fonds, par suite de clôture de Budgets, l'administration doit ajourner jusqu'à 1844 le paiement d'une somme de 2,800 francs due et demandée au mois de mai 1843, pour parfait paiement de construc- tions au palais de justice de Charleroy adjugées en 1840. Le Budget de 1840 est clos depuis la fin de 1842.
"	8,000	8,000	4,000	4,000	"		

209,500	"	209,500	209,500	"	"
1,893,780	33,190	1,926,970	1,919,470	7,500	"
112,573	"	112,573	112,573	"	"
680,000	"	680,000	680,000	"	"
35,000	80,000	115,000	100,000	15,000	"
96,300	"	96,300	96,300	"	"
23,000	"	23,000	23,000	"	"
4,074,947	50,000	4,124,947	4,128,047	"	3,100
315,000	"	315,000	315,000	"	"
3,117,325	100,000	3,217,325	3,186,125	131,200	100,000
68,000	"	68,000	68,000	"	"
5,000	"	5,000	5,000	"	"
8,000	"	8,000	4,000	4,000	"
10,638,425	263,190	10,901,615	10,847,015	157,700	103,100
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				54,600	

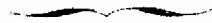
58

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Justice ,

POUR L'EXERCICE 1844.



60

N° 1.

CHAPITRE VIII,

ART. 1^{er}, LITT. A.

CULTE CATHOLIQUE.



TABLERAU indiquant la répartition du crédit demandé sub litt. A de l'art. 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitemment du cardinal-archevêque	"	30,000 "	30,000 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,600 "
Vicaires généraux	3	3,600 "	10,800 "
Chanoines	12	2,400 "	28,800 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire (a).	16	425 28	6,772 48
Demi-bourses (a)	50	211 64	10,582 01
			99,354 49
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitemment de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 "
			59,247 08
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitemment de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 "
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	5,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
			61,151 84
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Traitement d'un secrétaire	"	1,260 "	1,260 "
Vicaires généraux	2	5,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	5,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 40
			61,565 48

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr.	99,554 49
Évêché de Bruges		59,247 08
— de Gand		60,516 92
— de Liège		61,151 84
— de Namur		61,988 58
— de Tournay		61,565 48

TOTAL fr. 405,822 59

N° 2.

CHAPITRE VIII,

ART. 1^{er}, LITT. B.

CULTE CATHOLIQUE.

— 2018 —

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sub litt. B
de l'article 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (*)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 »
— de 2 ^e classe.	11	1,565 »	15,015 »
Desservants.	150	787 50	123,212 50
Chapelains	12	500 »	6,000 »
Vicaires.	188	500 »	94,000 »
			260,702 50
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	12	2,047 50	24,570 »
— de 2 ^e classe.	18	1,565 »	24,570 »
Desservants.	579	787 50	298,462 50
Chapelains	15	500 »	6,500 »
Vicaires.	266	500 »	133,000 »
			487,102 50
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	20	2,047 50	40,950 »
— de 2 ^e classe.	16	1,565 »	21,840 »
Desservants.	228	787 50	179,550 »
Chapelains	5	500 »	2,500 »
Vicaires.	256	500 »	128,000 »
			372,840 »
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	22	2,047 50	45,045 »
— de 2 ^e classe.	15	1,565 »	20,475 »
Desservants.	275	787 50	216,562 50
Chapelains	8	500 »	4,000 »
Vicaires.	268	500 »	134,000 »
			420,082 50

(*) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un traitement est attaché, et quelques autres nécessaires au culte, qu'il y a lieu de doter également.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	26	1,365 »	35,490 »
Desservants.	416	787 50	327,000 »
Chapelains	7	500 »	5,500 »
Vicaires.	199	500 »	99,500 »
			478,575 »
LIÈGE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	18	1,365 »	24,570 »
Desservants.	551	787 50	276,412 50
Chapelains	14	500 »	7,000 »
Vicaires.	128	500 »	64,000 »
			584,267 50
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	6,142 50
— de 2 ^e classe.	9	1,365 »	12,285 »
Desservants.	204	787 50	160,650 »
Chapelains	15	500 »	7,500 »
Vicaires.	100	500 »	50,000 »
			236,577 50
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	10,237 50
— de 2 ^e classe.	15	1,365 »	20,475 »
Desservants.	291	787 50	229,162 50
Chapelains	65	500 »	32,500 »
Vicaires.	54	500 »	17,000 »
			309,575 »
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe.	4	2,047 50	8,190 »
— de 2 ^e classe.	12	1,365 »	16,380 »
Desservants.	305	787 50	240,187 50
Chapelains	51	500 »	15,500 »
Vicaires.	43	500 »	21,500 »
			501,757 50

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr.	260,702 50
— de Brabant		487,102 50
— de la Flandre occidentale		572,840 »
— de la Flandre orientale		420,082 50
— de Hainaut		478,575 »
— de Liège		584,267 50
— de Limbourg		250,577 50
— de Luxembourg		509,575 »
— de Namur		501,757 50
TOTAL.		fr. 5,251,080 »
A déduire pour revenus de cures.		5,620 89
RESTE.		5,247,459 11
Somme provenant de suppressions provisoires de places de vicaires et qui sera transférée à des chapelles non encore dotées		4,765 50
Montant du litt. B.		5,252,224 61 (*)

(*) Les sommes provenant de vacatures servent : 1^o à payer les coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837 combinée avec l'article 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs; 2^o à payer les augmentations personnelles de traitement accordées la plupart par le gouvernement précédent, et qui s'éteignent successivement; 3^o à suppléer à l'insuffisance du litt. C.

N° 5.

CHAPITRE VIII,

ARTICLE 2.

CULTE PROTESTANT.

—*—

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'article 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 »	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2 ^e Pasteur (section flamande)	Id.	2,400 »	
Chantre sacristain	Id.	400 »	
Subside pour frais du culte.	Id.	1,000 »	
Pasteur anglican	Id.	2,000 »	
		9,800 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
Supplément de traitement au même, pour se procurer un coadjuteur	Id.	1,500 »	
2 ^e Pasteur protestant	Id.	2,400 »	
Lecteur et chantre	Id.	840 »	
Sacristain	Id.	210 »	
Organiste	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte.	Id.	500 »	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée.	Id.	2,000 »	
— — — — — de St-George.	Id.	2,000 »	
		14,070 »	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican.	Bruges.	2,000 »	
Id. id.	Ostende.	2,000 »	
		4,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,040 »	
Marguillier	Id.	420 »	
Subside pour loyer du temple	Id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 »	
Marguillier	Id.	400 »	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 »	
		8,083 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,650	»
Frais du local.	Dour.	32	91
Marguillier-chantre	Id.	210	»
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940	»
Lecteur et chantre	Tournay.	210	»
Id.	Rongy.	210	»
LIÈGE.		6,252	91
Pasteur protestant	Liège.	5,000	»
Subsides pour les employés.	Id.	425	»
Subside pour frais de culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920	»
Pasteur protestant	Verviers et Rodimont.	5,276	»
Coadjuteur.	Id.	1,000	»
Lecteur et chantre	Id.	650	»
Id.	Daelhem.	210	»
Pasteur anglican.	Spa.	1,200	»
Loyer du local servant au culte	Id.	600	»
		11,261	»

Récapitulation.

Frais du synode	fr.	1,000	»
Province d'Anvers.		9,800	»
— de Brabant		14,070	»
— de la Flandre occidentale		4,000	»
— de la Flandre orientale		8,085	28
— de Hainaut		6,252	91
— de Liège		11,261	»
TOTAL.		fr.	54,467 19
Dépenses diverses et imprévues.			3,452 81 (*)
Crédit demandé.			57,900 »

(*) Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement en cas de mutation; 3° des subsides à accorder.

67

Compte général comparatif des Travaux exécutés par les Détenus dans les grandes Prisons de l'Etat, pendant l'exercice 1841.

DÉPENSES.							RECETTES.							SUIITE DES RECETTES.									
N° D'ORDRE.	Désignation des Dépenses.	MAISONS DE DÉTENTION.					Total.	N° D'ORDRE.	Désignation des Recettes.	MAISONS DE DÉTENTION.					Total.	N° D'ORDRE.	Désignation des Recettes.	MAISONS DE DÉTENTION.					Total.
		GARD.	VILVOUDE.	S'-BERNARD.	ALOÏST.	KANU.				GARD.	VILVOUDE.	S'-BERNARD.	ALOÏST.	KANU.				GARD.	VILVOUDE.	S'-BERNARD.	ALOÏST.	KANU.	
1	Inventaire des matières premières, matériaux, etc., au 1 ^{er} janv.	675,590 03	432,315 35	568,199 95	37,205 50	5,500 57	1,723,536 07	1	Fournitures d'effets pour détenus au service domestique.	35,405 70	95,875 15	75,392 04	24,091 46	14,097 76	175,192 11	45	Revoir. . . fr.	295,564 86	501,575 23	354,588 46	164,427 49	18,557 51	919,111 30
2	Mobilier et ustensiles Id.	55,037 05	54,190 82	75,102 01	15,897 01	2,464 59	180,289 51	2	— — pour gardiens	708 44	358 08	724 50	2,002 53	5,014 11	44	— — au service domestique	1,500 84	110 24	555 31	1,505 41	—	19,895 50	52,787 74
3	Outils pour tailleurs	—	—	—	410 02	—	410 02	3	— de drap pour gardiens au service des travaux . . .	—	—	—	93 90	09 00	45	Frais de transport d'effets en confection au pénitencier de Namur.	1,054 15	101 50	—	—	—	—	2,055 74
4	— pour cordonniers et buffetiers	—	—	—	731 55	—	731 55	4	— de cordes et ficelles	—	—	—	2,970 70	2,970 70	40	Fournitures d'ustensiles de cuisine à la province de la Flandre orientale.	2,454 75	—	—	—	—	—	2,454 75
5	— pour les ouvriers employés aux travaux auxiliaires . .	—	—	—	880 70	—	880 70	5	— — an service domestique	—	—	—	137 05	137 05	47	Fournitures d'objets divers à la ville d'Outende.	365 57	—	—	—	—	—	365 57
6	— et ustensiles divers	—	—	—	—	—	—	6	— de paniers en rotin	—	—	—	550 15	550 15	48	Vente de copaux	194 40	—	—	—	—	—	194 40
7	Matières premières, imprégnables, etc.	175,450 76	105,538 56	130,770 16	20,881 38	31,006 53	545,545 18	7	— — au service des travaux	—	—	—	580 43	580 43	49	Objets confectionnés pour l'entrepreneur de la prison de Tengres.	48 88	—	—	—	—	—	48 88
8	Frais de bureau et d'impressions	3,517 09	491 48	1,207 01	692 55	1,416 00	2,125 41	8	— défilés en fer et quaiets en cuivre aux prisons . . .	—	—	—	1,232 85	1,232 85	50	Réparations, etc., pour compte de divers	187 03	—	—	48 55	—	—	551 58
9	Gratifications des détenus employés à la direction des travaux .	24,548 10	20,760 96	54,829 94	35,187 81	7,914 47	120,659 58	9	— pour compte de la province du Limbourg	—	—	—	101 59	101 59	51	Main-d'œuvre d'un fauque pour compte du sieur Neyt . . .	11 12	—	—	—	—	—	11 12
10	Matériaux de construction, etc.	28,892 64	20,773 22	18,681 39	31,576 61	—	102,735 87	10	— pour gendarmerie de la province de la Flan-dre orientale	—	—	—	472	472	52	Effets fournis au capitaine d'habillement du 6 ^e d'infanterie .	175 80	—	—	—	—	—	175 80
11	Blanchiment et calandrage des toiles	11,462 71	7,451 81	558 26	—	—	10,509 78	11	— pour le dépôt de mendicité d'Hoogstraeten	—	—	—	5,250	5,250	53	Remboursement d'objets soustraits par un détenu	4 50	—	—	—	—	—	4 50
12	Frais généraux	3,363 56	3,685 07	11,005 51	6,750 18	5,060 86	35,653 78	12	d'une voiture cellulaire à la prison de Bruxelles . . .	—	—	—	2,167 90	2,167 90	54	Réparations à la voiture cellulaire de la prison	5 06	—	—	—	—	—	5 06
13	Gratifications payées aux détenus employés au service domestique.	4,402 53	—	—	—	1,640 79	6,093 47	13	de temples de tissage à l'association linrière	—	—	—	145	145	55	Entretien et réparations de la maison de sûreté pour compte de l'Etat.	650 44	—	—	—	—	—	650 44
14	Objets en cuivre repris du Pex-soustraitant Raczynski.	—	53 91	—	—	—	53 91	14	— de cordes à fourrage à l'armée	—	—	—	835 05	835 05	56	— — — pour compte de la province.	971 80	—	—	—	—	—	971 80
15	Non-servies de M ^{re} Verbeke, dans la cause soutenue par le Département de la Justice, contre l'entrepreneur Bellien.	—	550	—	—	—	550	15	Constructeurs et réparations aux bâtiments à la prison . .	15,847 74	15,847 74	15,847 74	10,768 96	10,768 96	57	Gratifications des détenus du service domestique	4,402 55	—	—	1,649 79	—	—	6,052 07
16	Débours et honoraires de M ^{re} Stas dans la même cause.	—	50 20	—	—	—	50 20	16	— au mobilier (service domestique).	15,684 11	15,684 11	15,684 11	4,942 61	4,942 61	58	Masse non réclamées des détenus décedés en 1839	445 55	221 91	225 54	—	—	—	700 55
17	Frais des chemises confectionnées par les détenus du pénitencier de Namur	—	9,089 85	—	—	—	9,089 85	17	Réparations aux effets des détenus	—	351 41	321 17	651 95	1,218 70	59	Fournitures de matières premières à la prison de Bruxelles .	—	2,543 01	—	—	—	—	2,543 04
18	Vieux matériaux de construction reçus du service intérieur de cet établissement	—	51 99	—	—	—	51 99	18	Journées de travail des détenus employés par des entrepreneurs.	601 87	51	27 53	1,095 50	1,095 50	60	— de pantalons moletés au service domestique	—	8 80	—	—	—	—	8 80
19	Peintes avec accessoires repris du service intérieur de cet établissem.	—	681 50	—	—	—	681 50	19	Fournitures de bureau et reliure de registres	—	—	—	980 58	980 58	61	— de fil et ruban au pénitencier de Namur	—	767 11	—	—	—	—	767 11
20	Étoffes diverses	—	—	—	0,550 05	0,550 05	0,550 05	20	Récoupes pour livraisons d'outils, etc., aux détenus . . .	1,250 75	890 49	701 47	2,590 70	1,025 01	62	Frais d'effets d'habillement pour gardiens	—	65 58	—	—	—	—	65 58
21	Étoffes et habillements pour détenus à libérer	—	—	—	1,385 03	1,385 03	1,385 03	21	Fournitures d'effets aux détenus libérés	1,172 45	—	3,850 74	1,921	1,385 87	63	Valeur d'une pièce de voile perdue par un blanchisseur . .	—	55 07	—	—	—	—	55 07
22	Outils et réparations d'outils	—	—	—	562 42	562 42	562 42	22	— d'effets fournis par l'expéditeur	—	—	—	48 05	48 05	64	— d'effets fournis par l'expéditeur	—	257 46	—	—	—	—	257 46
23	Besoin	20,519	20,491 45	8,059 61	52,474 83	22 69	110,665 65	23	Papier à bureau vendu à la cantine	40 02	—	—	10 75	10 75	65	— — — endommagés par l'expéditeur	—	98 95	—	—	34 27	—	140 05
								24	Confection d'effets pour l'armée	—	—	—	65,984 08	65,984 08	66	— de sacs fournis par les blanchisseurs	—	32 62	—	—	—	—	32 62
								25	— — en buffe pour le sieur Talon	—	—	—	14,590 17	14,590 17	67	Frais de route indûment comptés et remboursés	—	8	—	—	—	—	8
								26	Fournitures de caissettes de gibier au même	—	—	—	305 56	305 56	68	Réparations aux effets d'habillement des gardiens	—	94 02	50 47	—	—	—	81 50
								27	Confection de bonnets de police pour le même	—	—	—	328 30	328 30	69	Salaire d'un détenu employé par le commandant	—	53 00	—	—	—	—	53 00
								28	— de schaks pour le sieur Grimberghe	—	—	—	9,157 07	9,157 07	70	— — — par l'ajoint-commandant	—	51 10	—	—	—	—	51 10
								29	Vente de roques de drap au même	—	—	—	386 45	386 45	71	— — — par le directeur des travaux	—	22 00	—	—	—	—	22 00
								30	Confection de schaks pour le sieur Ruby-Dion	—	—	—	680 75	680 75	72	Frais d'effets de passanterie pour le sieur Hanssens	—	20,158 91	—	—	—	—	20,158 94
								31	— d'effets de soie pour le sieur Depert	—	—	—	5,379 14	5,379 14	73	— de broues pour le sieur Bellien	—	2,778 87	—	—	—	—	2,778 87
								32	Couture de bas pour le même	—	—	—	5 60	5 60	74	Fournitures à la douane	—	7,593 02	—	—	—	—	7,525 62
								33	Confection d'effets de buffetterie pour le sieur Raczynski .	—	—	—	2,060 25	2,060 25	75	— de lin sécrété à la prison de Verviers	—	1,780 88	—	—	—	—	1,780 88
								34	— — — pour le sieur Sluc	—	—	—	166 18	166 18	76	Vente d'effets hors de service	—	2,009 98	—	—	—	—	2,009 98
								35	Confection d'effets pour la douane	—	—	—	758 92	758 92	77	Réparations aux chemises des gardiens	—	114 40	—	—	—	—	114 40
								36	— — — pour le chemin de fer	—	—	—	550 70	550 70	78	Confection et réparation d'effets pour la pharmacie . . .	—	18 75	—	—	—	—	18 75
								37	— — — pour les hôpitaux	—	—	—	330	330	79	Réparation des outils servant à l'agriculture	—	2 64	—	—	—	—	2 64
								38	— d'équipement pour la douane	—	—	—	609 46	609 46	80	Gratifications payées aux détenus employés à l'agriculture.	—	287	—	—	—	—	287
								39	Fournitures de caissettes de gibier au sieur Fontaine . .	—	—	—	41	41	81	Réparation d'objets mobiliers pour la garnison	—	89 04	—	—	—	—	89 04
								40	— aux corps de l'armée	230,000 51	158,037 91	151,158 18	—	—	82	Confection de gants militaires pour le sieur Gigot	—	—	—	—	2,109 08	—	2,109 08
								41	— aux hôpitaux militaires	132 81	2,548 85	—	—	—	83	Matières premières en magasin au 31 décembre	647,137 55	448,955 58	544,306 82	20,440 17	20,144 24	1,000,002 54	
								42	— à la marine	15,950	—	2,300	—	—	84	Mobilier et ustensiles	50,250 76	27,959 17	54,700 48	14,064 70	4,410 70	102,008 81	
								A REPAYER. . . fr.	205,204 80	201,673 92	254,588 46	104,497 43	18,267 54		TOTAL. . . fr.	1,015,100 08	705,781 55	850,468 00	210,081 05	60,240 95	2,845,740 81		
	TOTAL. . . fr.	1,015,100 08	705,781 55	850,468 00	210,081 05	60,240 95	2,845,740 81																

Montant de la somme ordonnée sur l'allocation de fr. 75,500 perdue au Budget de 1851 pour les traitements et les salaires des employés des directions des travaux des prisons. 68,331 62

Reste à liquider, savoir :

1^{re} Au directeur des travaux de la maison de force de Gand, son traitement pour le 4^e trimestre 1841 1,050

2^e Les traitements du directeur et des employés de la maison de force sudiste pour le même exercice, évalués approximativement à 1,400

Bénéfice net par balance 30,883 91

TOTAL. . . fr. 110,605 65

Bénéfice résultant du compte général établi ci-dessus 110,605 65

TOTAL. . . fr. 110,605 65